

## Conseil d'administration l'Université de Reims Champagne-Ardenne

### Procès-verbal du Mardi 10 septembre 2019

#### **Membres présents :**

Collège « professeurs » : LE NAOUR Richard, GELLE Guillaume, GANGLOFF Sophie, LAQUERRIERE-LACROIX Aude, HADJADJ Aomar

Collège « autres enseignants » : DUPERON Olivier, ARFAOUI Ahlem, JACQUARD Cédric, CURUTCHET Marie-Pierre, MOREL Jimmy

Collège « étudiants » : LEMOINE Augustine, ASALI Awni, MANZANO Eléonore

Collège « BIATSS » : HENRY Sandrine, JUPILLAT Corinne, BRULE-PINTAUX Frédéric

Personnalités extérieures : HELIOT-COURONNE Isabelle, HELMER-LAURENT Edwige

#### **Membres représentés :**

Carl ARNDT et Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON

Isabelle VILLENA et Cécile BRION ont donné pouvoir à Richard LE NAOUR

Adrien MEUNIER a donné pouvoir à Augustine LEMOINE

Frédéric LOURDEAUX a donné pouvoir à Aomar HADJADJ

Régis MARION a donné pouvoir à Corinne JUPILLAT

Sylvie CONTE a donné pouvoir à Guillaume GELLE

#### **Membres de droit :**

Hélène ŒUF, Agent comptable

#### **Invités de droit :**

Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAU

#### **Invités :**

M. Jean-Claude MONBOISSE, Mme Prudence BARBERA, Mme Anne GALLOIS, Mme Marie-Odette VICTOR, Mme Anne JUSSIAUME, M. Damien JOUET, M. Yannick REMION, M. Thierry LETELLIER, Mme Marie OLIVIER, M. Quentin GRANDPIERRE, M. Essaid AIT-BARKA, M. Philippe POPLIMONT, M. Laurent LUCAS

#### **Membres excusés :**

M. Arnaud ROBINET, Mme Annie BECRET

*Début de la séance à 14h11*

## **1. Points d'information**

Monsieur le président indique que madame Muriel SINANDES est remplacée par madame Edwige HELMER-LAURENT à la délégation régionale du Centre Est du CNRS.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs et des membres excusés. Il rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillers s'il y a des questions diverses.

Monsieur Richard LE NAOUR indique avoir été mis en copie d'un mail du doyen de l'UFR SEN destiné à la présidence et demande les suites données à ce dernier.

## **2. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2019 et procès-verbal du 4 juin 2019**

### **Procès-verbal du 12 mars 2019 :**

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 12 mars 2019 est soumis au vote.

*Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 12 mars 2019, à l'unanimité.*

### **Procès-verbal du 4 juin 2019 :**

Monsieur Richard LE NAOUR indique que le doyen de l'UFR SEN considère que les éléments de réponse pour la question diverse posée lors du CA du 4 juin 2019 mettent en cause la légitimité de son activité. Le doyen conteste les chiffres et souhaiterait les obtenir afin de faire une réponse appropriée.

Monsieur Olivier DUPERON rappelle qu'un procès-verbal de séance reprend la retranscription des débats ayant eu lieu durant le conseil d'administration. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'ouvrir de nouveau une discussion et d'établir des points d'accord ou de désaccord.

Concernant la question diverse posée lors du CA du 4 juin dernier, monsieur DUPERON indique que le doyen de l'UFR SEN demande que lui soient communiqués les documents budgétaires à partir desquels les informations ont été communiquées au CA. Ces éléments ont été repris dans un communiqué qui a été diffusé et les documents sont publics. Il s'agit des documents budgétaires de l'établissement, des notifications qui lui ont été adressées en qualité de directeur de composante et les extractions qu'il peut réaliser lui-même pour sa composante à partir de SIFAC.

Le doyen a également posé une question concernant les effectifs de l'UFR SEN en rapport avec le communiqué faisant suite au CA du 4 juin.

Monsieur Jean PIERI indique qu'il y a une correction à apporter sur les effectifs étudiants puisque la méthode de calcul n'est pas identique selon les années. Pour l'année universitaire 2017-2018, les inscriptions des doctorants et des HDR étaient incluses dans les données de la composante Sciences. Pour l'année universitaire 2018-2019, les inscriptions des doctorants et des HDR apparaissent sur des lignes dédiées aux ED. Pour l'année universitaire 2017-2018, le nombre total d'étudiants pour l'UFR SEN était de 2 696. Pour l'année universitaire 2018-2019, il était de 2 666. Hors doctorants et HDR, il y avait 2 477 étudiants pour l'année universitaire 2017-2018.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il n'est donc pas possible de conclure à une baisse des effectifs de l'UFR SEN.

Monsieur Olivier DUPERON indique que pour la troisième partie du message, il n'y a pas de droit de réponse et d'accès à une liste de diffusion quelconque. Dans ce cas, le doyen de l'UFR SEN a la possibilité de communiquer comme il le souhaite mais pas par une transmission aux élus du CA.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'à la page 11, il avait posé la question de la présence du président au sein du conseil de l'EiSINE. Le président a répondu que cela avait été inscrit à la demande de la CTI alors que dans le PV, il est inscrit que cela avait été fait suite à une remarque de la CTI, ce qui n'est pas la même chose.

Monsieur Olivier DUPERON rappelle que le procès-verbal n'est pas une retranscription mot-à-mot mais un état du sens de la discussion. La correction sera faite.

Monsieur Aomar HADJADJ demande pourquoi entre les élections pour la commission des moyens et celles pour la commission des statuts, il y a une voix de différence. Il demande également à ce que le détail du vote apparaisse.

Monsieur le président indique qu'une personne n'a pas dû voter.

Madame Carole CORPEL précise que le détail des votes est inscrit dans les délibérations.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'un communiqué avec le détail de ce qu'il s'est passé durant le CA a été publié.

Monsieur le président indique que la question aujourd'hui porte sur le procès-verbal du conseil d'administration.

Monsieur Aomar HADJADJ demande à ce que le détail des votes soit retranscrit dans le procès-verbal.

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il n'y a aucune correction à apporter et qu'il n'y a pas lieu d'écrire dans le procès-verbal qu'une personne n'a pas voté.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que pour la question diverse, plusieurs chiffres ont été donnés lors de la séance. Il avait demandé à les avoir et on lui a répondu qu'ils seraient inscrits au PV. Or, ils n'apparaissent pas. De plus, le communiqué effectué à la suite du CA se réfère à un PV dans lequel ces chiffres n'apparaissent pas.

Monsieur le président indique qu'il s'agit du conseil d'administration de l'université et non d'une phase de politique interne.

*Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 4 juin 2019 avec **19 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.***

### **3. Questions financières**

#### **- Budget rectificatif**

#### **Présentation du budget rectificatif n°2 :**

Madame Hélène ŒUF indique que le premier budget rectificatif avait pour objet de réinvestir immédiatement le fonds de roulement dégagé à l'issue de l'année 2018 de manière à pouvoir réaliser des dépenses d'équipement supplémentaires dès le début de la gestion. Pour ce budget rectificatif n°2, les recettes ont été actualisées compte tenu des meilleures informations à disposition ce jour. Des besoins nouveaux vont être financés, notamment en matière patrimoniale. Les recettes et les

dépenses équilibrées des composantes vont être intégrées. La baisse des subventions affectant le CFA va également être prise en compte.

Concernant l'actualisation des recettes, la SCSP s'établit au terme de ce budget à 174 253 k€. Elle est actualisée pour 1 459 k€ autour de quatre grands axes. Le premier axe concerne l'évolution des recettes relative à la masse salariale pour 407 k€ (PPCR notamment). La loi ORE est subventionnée à hauteur de 409 k€ supplémentaires, que ce soit en masse salariale ou en investissement. Les subventionnements d'actions spécifiques sont intégrés pour un total de 160 k€ avec, par exemple, la mission handicap pour 55 k€ ou les compensations de CNU pour 40 k€. Le label « Bienvenue en France » est subventionné à hauteur de 50 k€. Lors du budget initial 2019, et en l'absence d'autres informations, les recettes du dialogue de gestion ministériel, s'élevant à 483 k€, étaient positionnées en recettes propres. Lorsque la notification de SCSP a été reçue, ces recettes y ont été intégrées.

La CVEC évolue également puisque les derniers versements pour l'année en cours ont été reçus cet été. Une recette complémentaire de 668 k€ est donc inscrite. Par ailleurs, les droits d'inscription paramédicaux ont été intégrés pour 135 k€. Les recettes propres nouvelles des composantes et des services sont prises en charge pour 342 k€. La baisse de subventions du CFA est également prise en compte. Lorsque le budget initial a été construit, il était fait sur le modèle des années précédentes. Or, il s'agissait d'une période de transition entre la région Grand Est et la région Champagne-Ardenne. Au vue de l'examen des comptes 2017, il a été considéré que les subventions du CFA étaient déjà intégrées dans ses réserves et ne seront de ce ne fait pas versées.

Au moyen de ces recettes nouvelles, l'URCA fait face à des besoins nouveaux en fonctionnement pour 1 974 k€ et en investissement pour 691 k€. Comptablement et puisque l'établissement avait déjà beaucoup investi l'année dernière, les dotations aux amortissements correspondant à ces investissements sont prises en charge pour 348 k€.

La première de nos dépenses concerne la masse salariale pour 162 227 k€. Cette dernière diminue de 452 k€. Son taux de pression évolue favorablement puisqu'on est à 81,49% contre 82,23% au budget initial. Cette diminution de 452 k€ recouvre deux réalités. La première est liée à des ajustements d'enveloppes pour 600 k€ puisque ce budget rectificatif est plus tardif que ceux des années précédentes. Il permet donc de disposer d'une meilleure information en matière de masse salariale puisque les départs, majoritairement liés à la rentrée universitaire, étaient mieux connus lorsqu'il a été élaboré. La seconde est liée à une augmentation de l'enveloppe de masse salariale de 148 k€ portant essentiellement sur les données financées par la CVEC ou la loi ORE.

En matière de fonctionnement, l'enveloppe est amendée de 1 974 k€ par rapport au budget rectificatif n°1. En se positionnant 3 ans en arrière, l'effort est bien plus conséquent puisqu'il s'agit de 42,6% supplémentaire qui sont alloués au fonctionnement par rapport au budget rectificatif de 2016. Ces données montrent l'effort que consent l'établissement afin de maintenir en bonnes conditions opérationnelles ses services.

Ce budget rectificatif comporte trois volets essentiels que sont le patrimoine et le numérique, la formation et la vie de campus. Sur le volet patrimoine et numérique, 562 k€ sont mobilisés pour le maintien du patrimoine en bon état avec la prise en compte de l'augmentation du coût de l'énergie, mais également les dépenses d'externalisation croissantes. En matière de numérique, l'établissement finance à hauteur de 144 k€ euros le nouveau réseau de communication CARES qui se substitue à TELEMUS. En matière de formation, une enveloppe de 607 k€ est allouée. Du fait de l'affinement de la masse salariale, l'établissement est en mesure de faire une ventilation vers le fonctionnement de manière à réaliser de nouvelles dépenses pédagogiques pour 210 k€. Pour la vie de campus, les dépenses de 428 k€ sont essentiellement financées par la CVEC pour 392 k€ avec notamment 206 k€

alloués au FSDIE. Sur cette enveloppe, seront également mise en place des journées thématiques en matière de santé, la location d'infrastructures sportives, etc. Le label « Bienvenue en France » pèsera 30k€.

Les dépenses nouvelles d'investissement représenteront 691 k€ venant en complément du budget rectificatif n°1. L'établissement accroît encore son effort avec le budget rectificatif n°2 pour dépenser un peu plus de 22,5 millions d'euros en investissement au total sur l'année. Cela représente 148,99% d'augmentation par rapport au budget rectificatif de 2016. L'établissement affecte 370 k€ en matière patrimoniale et numérique. En matière patrimoniale, la notification des marchés pour le bâtiment de vie universitaire mobilise 135 k€ pour un bâtiment complètement autofinancé pour environ 2,6 millions d'euros. En matière de numérique, l'établissement accroît toujours son effort avec une enveloppe complémentaire de 235 k€ dont 100 k€ au titre de la jouvence numérique. La mise en place du télétravail générera des dépenses pour 60 k€. L'équipement de certaines salles sera également revu et un nouveau Learning Lab sera créé. Les dépenses d'investissement de composantes sont éparses pour un total de 293 k€. La dépenses la plus importante concerne la mise en conformité des ascenseurs de l'IUT de Troyes à hauteur de 131 k€, largement financée par une subvention de Troyes Champagne Métropole.

Une mise en perspective des dépenses d'investissement permet d'éclairer la lecture de ce budget : en 2016, l'établissement avait prévu de faire environ 9 millions d'euros de dépenses et en a réalisé un peu plus de 5,4 millions. Le taux d'exécution était faible, de 60 % tout au plus. En 2018, l'établissement avait budgété 20,3 millions d'euros de dépenses d'investissement et en a dépensé environ 18,6, ce qui représente un taux d'exécution de 91%. L'établissement consent donc des efforts substantiels en investissement et veille à l'exécution du budget prévu.

Au terme de ce budget rectificatif, les recettes représentent 210,292 k€. Les crédits de rémunération diminuent légèrement et s'élèvent à 162 227 k€, compte tenu de la meilleure qualité de la prévision budgétaire. Le fonctionnement et l'investissement progressent tous les deux pour s'établir à 31,6 millions et 22,5 millions d'euros.

Le résultat reste positif avec 64 k€. La capacité d'autofinancement augmente mécaniquement puisque les dotations aux amortissements progressent. Elle s'établit à un peu plus de 5,3 millions d'euros. Le prélèvement de fonds de roulement diminue légèrement et s'établit à 11,3 millions d'euros. La trésorerie reste sur-excédentaire avec un peu plus de 21 millions d'euros. Concernant l'évolution du fonds de roulement en jours de dépenses de fonctionnement, l'établissement est très au-dessus du seuil de 30 jours et encore plus au-dessus du seuil limite de 20 jours.

### **Questions :**

Monsieur Olivier DUPERON indique que ce budget rectificatif n°2 a été présenté à la commission des moyens qui a rendu un avis favorable avec trois voix pour, une voix contre et une abstention.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que le résultat est bien positif de 64 k€ alors qu'il était d'environ 262 k€ lors du budget rectificatif n°1 et demande la raison de cette diminution.

Madame Hélène OEUF répond que l'enveloppe relative au coût de l'énergie a été affinée.

Monsieur Richard LE NAOUR demande à partir de quel niveau se situe la criticité puisque le résultat de 64 k€ n'est pas élevé. Il peut y avoir des sous-estimations.

Monsieur le président indique que cela pose la question du processus d'élaboration de ce budget. Les prévisions prises sont extrêmement pessimistes. Il y a eu un échange à ce sujet avec la Rectrice qui

trouvait que le résultat prévu était faible et qu'il aurait pu être plus positif. Malgré l'affinage des enveloppes globales, et notamment la masse salariale, l'établissement a voulu sécuriser le budget de l'université en ayant suffisamment de garanties pour que l'exercice soit positif. Par rapport à l'exercice précédent, le résultat était nettement supérieur par rapport à la prévision au niveau du BR2. Ce sera également le cas cette année. Dans le budget présenté, il n'y a pas de risque et les marges de manœuvre sont suffisantes pour que la somme de 64 k€ soit la limite basse.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que le CFA ne touchera plus de dotations de la région. Il est surpris puisque cela va à l'encontre des volontés politiques des différentes régions. Il demande quelle est la justification de la région et demande également si le CFA va pouvoir continuer à fonctionner puisque des formations dépendent de cette notion d'apprentissage.

Monsieur le président répond que la région continue à soutenir le CFA mais les modalités existantes de la région Champagne-Ardenne n'ont pas été reprises par la région Grand Est dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Le CFA de l'URCA avait un excédent qui figurait dans son fonds de roulement supérieur à la dotation qu'il devait avoir. La région a répondu que, du fait de la nécessité de solder les comptes du CFA en fin d'exercice, la dotation contenue dans le fonds de roulement suffit à son fonctionnement. Le CFA ne nécessitait donc pas de subvention. Cela interroge sur la manière dont les comptes du CFA ont été consolidés à l'université. Il aurait été en effet possible de valoriser beaucoup plus d'apports de l'université dans le CFA et être moins en excédent dans le fonds de roulement afin de toucher une subvention. Il n'a pas été possible de le faire dans les délais impartis.

Le CFA va pouvoir continuer à fonctionner et à exercer ses activités sur des périmètres qui sont différents puisque la nouvelle loi réinterroge les stratégies d'établissement. Cette loi permet aux établissements universitaires publics de porter des formations par apprentissage et de bénéficier des subventions de l'apprentissage. Il n'y a plus besoin de CFA pour pouvoir être opérateur de la formation par apprentissage. Ces nouvelles dispositions nécessitent une modification des statuts de l'établissement au niveau de la « formation par apprentissage » qui doit être expressément inscrite. La question de savoir si l'université doit conserver un CFA devra peut-être être posée sur le moyen terme mais elle ne se posera pas sur le court terme puisque le CFA continue à être porté sur un périmètre qui ne sera pas le même. Le développement de la formation par apprentissage sera une priorité de l'université.

Monsieur Damien JOUET précise que la transition pour les étudiants se fera par un avenant à leur convention. Les contrats engagés au mois de septembre continueront jusqu'au mois de juillet. La différence sera une transition de financement de la région Grand Est aux OPCA et OPCO.

Monsieur le président indique que la mise en place de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a subi des ajustements cet été par la publication d'une ordonnance. Cette loi a beaucoup d'impact sur l'université et nécessite l'ajustement de certains textes ou structures dans l'université pour y répondre.

Monsieur Aomar HADJADJ demande qui dirige actuellement le CFA. Il a entendu parler de plusieurs choses, notamment d'un comité de pilotage. Il demande également si cette situation ne pourrait pas affecter les relations avec la région.

Monsieur le président répond que le CFA est actuellement dirigé par le directeur général des services et le vice-président CFVU.

Monsieur Damien JOUET ajoute que le comité de pilotage s'est réuni et qu'il est toujours actif. Il n'avait pas été réuni depuis 2015. Le conseil de perfectionnement se réunit deux fois par an. Il s'est réuni la semaine dernière afin de voter le budget 2019 et le vote des nouveaux contrats.

Monsieur le président ajoute que le conseil de perfectionnement a également effectué le bilan pédagogique.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que concernant le tableau des emplois, il compte 1 191 ETPT pour les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, alors qu'il est indiqué 1 190 dans le tableau.

Monsieur Yannick REMION rappelle que les tableaux sont présentés avec des valeurs entières puisque cela est plus simple. Ils sont cependant calculés avec des valeurs avec décimales puisqu'ils correspondent à des quotités de travail et des quotités de présence sur une période d'un an. Des effets d'arrondis qui, dans la somme globale, ne cumulent pas correctement les arrondis des sommes intermédiaires.

Madame Hélène ŒUF indique qu'une vérification va tout de même être faite et un correctif apporté, si besoin.

*Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif 2019 n°2 avec **20 voix pour et 7 abstentions.***

- **Admission en non-valeur**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la créance ne peut pas être recouvrée auprès de la société en raison de la situation de cette société.

*Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve l'admission en non-valeur des factures émises à l'encontre de la société Aerovia, à l'unanimité.*

**4. Questions immobilières**

- **Convention d'occupation précaire avec astreinte**

Monsieur Olivier DUPERON indique la délibération concerne des agents tenus d'accomplir un service d'astreinte et ne remplissant pas les conditions pour bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service. Quatre agents concernés ont été reçus individuellement par les services et ont donné leur accord à la proposition faite.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que sur le campus Moulin de la Housse, il n'y a personne d'astreinte.

Monsieur le président répond que les astreintes ont été externalisées.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que la société avait dénoncé le contrat.

Monsieur le président indique qu'il est vigilant à la sécurité des campus puisqu'il s'agit d'une responsabilité personnelle du président. Les astreintes sont gérées par une externalisation auprès d'une société spécialisée, la première société choisie n'ayant pas été en mesure de répondre aux demandes.

Monsieur Jean PIERI indique que le problème est géré. Il s'agit d'une semaine transitoire avec un système d'astreinte avec du personnel de l'URCA.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'une fuite d'eau a été détectée dans l'un des bâtiments du campus Moulin de la Housse et que la personne d'astreinte, qui n'a pas de badge d'accès, a dû casser la porte pour arrêter la fuite. Il y a en ce moment, dans le bâtiment 6, une salle avec des machines spécifiques auxquelles tout le monde peut accéder. Personne n'est d'astreinte sur le campus Moulin de la Housse car la personne concernée a vu sa concession non renouvelée.

Monsieur le président répond que les astreintes sont actuellement gérées et qu'elles impliquent des obligations pour les personnes en charge de ces dernières. Des mesures sont prises en cas de non-respect de ces obligations.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il aurait pu comprendre la situation si l'explication avait été apportée au mois de décembre.

Monsieur le président indique qu'une stratégie est en cours de réflexion pour le campus Moulin de la Housse, en termes de rénovation et de constructions. La question des astreintes et la possibilité de loger des professeurs invités sont intégrés à cette réflexion.

Monsieur Aomar HADJADJ demande qui est responsable du fonctionnement du site Moulin de la Housse actuellement.

Monsieur le président répond qu'il s'agit de monsieur Thierry LETELLIER.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que certaines personnes sont passées dans des bureaux pour prendre des photographies.

Monsieur Thierry LETELLIER répond qu'il s'agit de personnels de la DPLDD mais que cela ne relève pas de ses prérogatives.

Monsieur le président indique que lorsqu'il y a des visites de bureaux, les personnes doivent être prévenues. Ce type de remarque doit être adressé au directeur général des services.

*Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve l'attribution des logements concédés par convention d'occupation précaire avec astreinte, à l'unanimité.*

- **Dossier d'expertise pour l'installation d'une éolienne pédagogique à l'IUT de Châlons-en-Champagne**

Monsieur Thierry LETELLIER indique qu'il s'agit de l'implantation d'une nacelle à des fins pédagogiques, en lien avec la licence professionnelle Maintenance et Technologie des systèmes pluri techniques. La tutelle a demandé un dossier avec une expertise en termes de montage et de démontage. Il s'agit d'un financement CRSD (contrat de redynamisation des sites de défense). Cette opération coûtera un peu plus de 300 k€.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que la question de la sécurité des étudiants s'était posée pour une autre licence de l'IUT à Charleville-Mézières concernant la hauteur à laquelle les étudiants pouvaient grimper.

Monsieur le président indique que la démarche actuelle est purement administrative, le dépôt d'un dossier d'expertise auprès de l'Etat doit être validé afin de procéder à la construction. Monsieur le président fait confiance aux équipes pédagogiques et à la composante portant le projet pour avoir validé le bienfondé de ce projet.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le dossier d'expertise pour l'installation d'une éolienne pédagogique à l'IUT de Châlons-en-Champagne, à l'unanimité.*

## **5. Réseau ESR**

### **- Délibérations du conseil des établissements associés du 27 février 2019 et du 12 juin 2019**

Monsieur Olivier DUPERON indique que le conseil d'administration doit valider les délibérations du conseil des établissements associés. Les réunions des 27 février et 12 juin ont permis l'examen d'un certain nombre d'appels à manifestation d'intérêt. Le conseil d'administration peut valider ou rejeter ces délibérations mais il ne peut pas les modifier.

*Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du conseil des établissements associés du 27 février 2019 et du 12 juin 2019, à l'unanimité.*

## **6. Elections internes**

### **- Conseil culturel du SUAC**

Sont élus dans le collège « Enseignants : » :

- **M. Olivier SIROT 17 voix, élu**
- **M. Hervé THIBON 17 voix, élu**
- **M. Fabien COLLINET 14 voix, élu**
- Mme Frédérique DESBUISSONS 10 voix
- M. Yann CALBERAC 8 voix
- M. Olivier SIMONETTI 7 voix
- M. Fabrice THURIOT 4 voix
- M. Bernard TEYSSANDIER 1 voix

Sont élus dans le collège « Etudiants » :

Premier tour :

- **M. Ibrahima Sory SOUMAH 18 voix, élu**
- **M. Yacoub MOUSSA KANE 18 voix, élu**
- Mme Emmanuela LOUBIDIKA 17 voix, ex-æquo
- Mme Morgane MENOTTI 17 voix, ex-æquo
- Mme Djouwhair CHEIK 13 voix

Second tour :

- **Mme Emmanuela LOUBIDIKA 14 voix, élue**
- Mme Morgane MENOTTI 13 voix

- **Commission des statuts**

Est élu dans le collège « Professeurs » :

- **M. Arnaud COUTANT 18 voix, élu**
- Mme Marie-Pierre LARVOR 8 voix
- M. Abdellilah HDIY 5 voix

**7. Charte européenne des chercheurs et Code de conduite pour le recrutement des chercheurs**

Madame Anne JUSSIAUME indique que depuis la présentation de la démarche HRS4R au CA du mois de mars, les groupes de travail ont été constitués. Un message a été envoyé à la communauté universitaire et un nombre important de collègues et d'étudiants ont répondu à l'appel à candidatures. Les groupes de travail ont été réunis au mois de juin afin de présenter la démarche et le travail sur les quarante principes de la charte commencera à compter du mois d'octobre. Au préalable, le président de l'université doit envoyer une lettre d'engagement à la commission européenne soumise au vote du conseil d'administration. L'université doit rendre un autodiagnostic et le plan d'actions qui en découle à l'issue d'un délai de douze mois suivant l'envoi de cette lettre.

Monsieur le président indique que l'enjeu derrière ce label est, à terme, le dépôt de projets européens.

Madame Anne JUSSIAUME ajoute qu'un questionnaire sera envoyé à l'ensemble de la communauté universitaire concernant cette stratégie afin d'élaborer l'autodiagnostic et le plan d'actions.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que sur la lettre d'engagement, pour la partie « *The University of Reims Champagne-Ardenne, believe* », il manque peut-être un « s » à au mot « believes ».

Madame Anne JUSSIAUME répond qu'elle va faire la vérification.

Monsieur Aomar HADJADJ ajoute que lorsqu'il regarde les critères et les exigences et qu'ils les appliquent aux dernières campagnes d'emplois ou recrutement des chaires, l'établissement en est loin.

Madame Anne JUSSIAUME répond que l'établissement ne va pas forcément pouvoir remplir tous les principes du premier coup. Le plan d'actions prendra en compte le diagnostic de l'université. L'idée est d'avoir une procédure sur le long terme. En plus d'obtenir le label, il faut montrer à la commission européenne que l'université avance. Une première évaluation par la commission a lieu au bout de 2 ans. Les évaluations ont ensuite lieu tous les 3 ans afin de garder le label.

Monsieur Aomar HADJADJ demande sur combien d'années en arrière sont effectuées les évaluations.

Madame Anne JUSSIAUME répond que cela ne fonctionne pas comme ça. Un diagnostic est réalisé puis par la suite un plan d'actions. Les actions à mener par l'université vont être déterminées dans le cadre des groupes de travail. Ce sont ces actions qui vont être examinées et évaluées. Le plan d'actions continue ensuite d'évoluer et les nouvelles évaluations se font sur les nouvelles actions définies.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que dans la lettre, le terme Université et la date devraient être mis en anglais.

*Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la lettre d'engagement du président de l'université relative à la Charte européenne des chercheurs et au Code de conduite pour le recrutement des chercheurs, à l'unanimité.*

## **8. Questions recherche**

### **- Charte du doctorat**

Monsieur Jean-Claude MONBOISSE indique que cette charte a été élaborée en collaboration avec les trois conseils des écoles doctorales SNI, SHS et SFS, l'école doctorale ABIES disposant de sa propre charte puisqu'elle est accréditée à Paris-Saclay. Cette charte du doctorat s'appuie sur l'arrêté du 25 mai 2016 et précise tous les éléments que doit respecter la direction de thèse et tous les éléments que le doctorant doit respecter. Elle comprend également les formations que les doctorants doivent suivre et qui sont comptées en crédits ECTS. Cette charte a été validée par les trois conseils d'école doctorale et la commission recherche. Si elle est adoptée, elle sera mise en place dès la rentrée 2019.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si cette charte évoque les directions de thèse et de co-encadrants. Les co-encadrants ne sont évoqués qu'au début et ne sont pas définis. Dans le préambule, il est indiqué que la thèse est dirigée par un directeur ou deux directeurs habilités. Il demande ce qu'il en est du co-encadrant.

Monsieur Jean-Claude MONBOISSE répond que le directeur et les éventuels co-directeurs doivent être HDR. En revanche, le co-encadrant peut ne pas être HDR mais il ne peut pas diriger une thèse.

Monsieur Aomar HADJADJ demande quelle est la responsabilité du co-encadrant.

Monsieur Jean-Claude MONBOISSE répond que le co-encadrant n'a pas de responsabilité directe.

Monsieur le président ajoute que le co-encadrant ne peut pas être tenu responsable d'un problème concernant les aspects scientifiques de la thèse. Sa responsabilité est d'accompagner le doctorant.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'un directeur de thèse peut, avec l'accord de la commission recherche, être non HDR. Il demande quelle est la différence avec un co-encadrant.

Monsieur le président répond que cela signifie qu'il y a une délibération nominative sur le fait que l'établissement accorde à une personne en particulier une dérogation afin de diriger. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle de direction.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que sur certaines thèses, seuls les directeurs apparaissent et parfois le directeur et le co-encadrant, qui n'est pas HDR, apparaissent ensemble. Ce n'est pas clair.

Monsieur le président indique que cette question devra être posée à la commission recherche et aux conseils d'école doctorale.

Monsieur Olivier DUPERON indique que la commission recherche a donné un avis favorable à l'unanimité concernant cette charte.

Monsieur le président indique que l'encadrement au total doit faire 100% en incluant la direction de la thèse puisque le directeur de thèse a une partie d'encadrement. Lorsqu'il y a des codirections de thèse, ces codirections ne peuvent pas constituer 100% d'encadrement. Il peut y avoir une personne supplémentaire. La responsabilité du bon suivi de la thèse et le lien avec l'école doctorale sont faits par les personnes accréditées à diriger soit parce qu'ils sont titulaires de l'HDR, soit parce qu'une mesure dérogatoire aurait pu être prise par l'établissement. L'encadrant doit avoir une partie d'encadrement de thèse reconnu afin de lui permettre de préparer son HDR. Cependant, en cas de défaillance sur le sujet scientifique ou autre, le co-encadrant ne peut être tenu pour responsable puisqu'il n'est pas le directeur de thèse. Le directeur a la responsabilité scientifique au sens large de la valeur de la thèse.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'une thèse dure 3 ans mais qu'elle peut être, par dérogation, prolongée pendant 1 an. Dans la charte, il n'est pas stipulé que pour cette année supplémentaire, il faut un financement.

Monsieur le président répond qu'il s'agit d'une charte générale et la pratique n'est pas toujours la même selon les disciplines. Si ce système est mis en place, cela voudra dire que les laboratoires devront payer les personnes.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que lorsque l'un de ses étudiants devait faire un an supplémentaire de thèse, un financement était trouvé, notamment par la fondation pour la recherche médicale.

Monsieur le président indique que ce mode d'organisation est très spécifique à la santé avec des fondations qui soutiennent via des mécénats. La mise en place de ce système pose des questions de fond, notamment concernant la masse salariale ou l'augmentation des versements effectués pour chaque thèse.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que son propos ne portait pas sur le fait que l'allocation de l'année supplémentaire soit prise en charge par l'université mais que le directeur s'engage à trouver un moyen de financement.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la charte du doctorat, à l'unanimité.*

- **Relevé de décisions de la CR du 25 juin 2019**

*Néant*

**9. Charte du réseau MEnS sur l'accueil des étudiants et personnels en situation d'exil**

Monsieur Olivier DUPERON indique que l'approbation de cette charte permettra de pouvoir bénéficier de financements de l'AUF et, en particulier pour des bourses pour les étudiants suivant le DU Passerelle étudiants en exil.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la charte du réseau MEnS sur l'accueil des étudiants et personnels en situation d'exil, à l'unanimité.*

**Sur l'appel à projets 2 des EUR :**

Monsieur le président indique que l'URCA était présente sur quatre projets d'écoles universitaires de recherche, dont trois en tant que porteur et un en tant qu'associé. Les trois projets dont elle était porteuse n'ont pas été retenus. Le quatrième projet porté par l'UTT a été retenu. Sur l'EUR Bioéconomie, le projet de l'URCA a été évalué parmi les meilleurs dossiers, puisqu'il a été évalué A. La qualité scientifique du projet a été soulignée. Monsieur le président va solliciter un rendez-vous au cabinet de la ministre afin d'avoir des explications puisque ce n'est pas la qualité du projet qui a été remise en cause. Le fait qu'il y a eu une EUR sur les biotechnologies et la bioéconomie portée à Toulouse et qui a été retenue a pu influencer la décision. L'URCA est en train de regarder avec les partenaires comment continuer à faire vivre ce projet. Les deux autres EUR ont été évaluées B. Les résultats scientifiques doivent être analysés et un débrief doit être fait avec les équipes puisqu'elles peuvent ne pas partager ce qui est écrit dans les rapports.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si une troisième vague est prévue.

Monsieur le président répond que non, pas pour le moment. La deuxième vague des EUR est séparée en deux avec, d'un côté, les grandes universités de recherche avec 400 millions d'euros et de l'autre côté les autres universités avec 100 millions d'euros.

Monsieur Richard LE NAOUR demande sur quoi porte le projet de l'UTT auquel l'URCA est associée.

Monsieur le président répond que ce projet porte sur les nanotechnologies et les nanomatériaux. Ce projet est articulé autour de deux laboratoires principaux qui sont le laboratoire de recherche de l'UTT et le LRN pour l'URCA. Les dossiers n'ont été expertisés que par les membres du jury international. Les propositions ont ensuite été données au premier ministre qui a fait les arbitrages.

## **10. Questions pédagogiques :**

### **- Créations/modifications de DUs**

Monsieur Damien JOUET indique que les modifications concernent le DU Criminologie et probation et le DU Droit et gestion de l'officine. Elles concernent des réductions de volume horaire liées à des problèmes d'attractivité en réponse à des publics professionnels. Ces DU, ayant réévalué les volumes horaires, ont nécessairement réévalué l'annexe financière. Concernant le DU Passerelle étudiants en exil, les étudiants doivent s'inscrire dans ce DU afin de pouvoir bénéficier d'un statut de boursier sur critères sociaux. Le DU Santé 3.0 sert à répondre au développement des nouvelles technologies dans le domaine de la santé.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que deux DUs sont à l'équilibre sur le plan budgétaire et deux autres dégagent une marge financière. Il demande si ces marges sont redistribuées à la composante.

Monsieur Damien JOUET répond que les calculs pour les DUs sont effectués sur un effectif prévisionnel. Cet effectif n'est pas forcément le seuil d'ouverture. Il y a une phrase sur le seuil d'ouverture qui tient la soutenabilité financière. Certains DUs ont une estimation avec un effectif plus grand. S'il y a une marge financière, elle sera reversée à la composante sur le département de formation continue.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du DU Passerelle et du DU Santé 3.0 ainsi que la modification du DU Criminologie et probation et du DU Droit et gestion de l'officine, à l'unanimité.*

### **- Relevé de décisions de la CFVU du 25 juin 2019**

*Néant*

## **Point sur les effectifs de l'université :**

Monsieur le président indique qu'à ce jour, l'université compte 29 900 inscrits, soit une augmentation de 6,8% jour à jour par rapport à l'année dernière. Les boursiers représentent 41% des inscriptions. Les étudiants étrangers représentent 2057 inscrits contre 1 808 à la même date l'année dernière, soit 10% d'augmentation. Dans la mise en place de la stratégie « Bienvenue en France », l'URCA a bénéficié d'un taux de candidatures très élevé, alors que d'autres universités ont vu les candidatures chuter. La mesure d'exonération n'explique pas tout.

Monsieur Damien JOUET indique que la procédure calendaire a été changée pour les masters. Le calendrier est plus mobile et a permis de conserver des étudiants qui avaient tendance à postuler ailleurs, n'ayant pas de réponse rapide à Reims.

Madame Marie OLIVIER indique que Parcoursup a bien fonctionné cette année. Il y a eu une augmentation des dossiers et des demandes. L'augmentation pour les licences est de 3500 et de 2 000 pour les DUT. Cette augmentation s'observe sur quasiment toutes les licences. Les licences les plus touchées sont celles en tension, comme la licence de droit, la licence de STAPS, la PACES et la licence de psychologie. Quatorze licences ont proposé des dispositifs oui-si, dont trois sur deux sites, la licence économie-gestion, la licence AES et la licence de droit. Les commissions ont examiné 17 657 dossiers pour ces dispositifs et 3 925 propositions en oui-si ont été faites. Le taux d'acceptation des oui-si est de 15%. A ce jour, 404 étudiants sont inscrits en oui-si pour un total de 3 545 L1 pour ces quatorze licences. Le DUT Techniques de commercialisation est celui qui a eu le plus de succès, que ce soit à l'IUT de Troyes ou à l'IUT de Reims.

Concernant le portail master, le calendrier est national et a été décidé en conformité avec la grande majorité des universités. Le taux d'inscription est sensiblement supérieur, avec 350 demandes en plus. Cela est sans doute dû au fait que le portail candidats est plus rythmé. Lorsqu'un étudiant avait une réponse positive, il avait un délai pour confirmer sa candidature et effectuer son inscription. S'il ne le faisait pas, l'étudiant suivant de la liste complémentaire prenait sa place. Lorsqu'un étudiant n'a pas de place en master, il peut faire une saisine. A ce jour, 904 demandes de saisine ont été faites et 141 sont encore à traiter.

#### **Point sur la dématérialisation et infrastructures :**

Monsieur Philippe POPLIMONT indique que cet été, le système de sauvegarde des données scientifiques a été mis en place. Il s'agit d'un système qui a pour but de sauvegarder le patrimoine scientifique pour l'ensemble des chercheurs. L'investissement pour ce système est de 800 k€. Le réseau CARES V1 qui remplace le réseau TEMEMUS a été mis en place. Ce réseau est opéré par l'université. En 2020, le réseau CARES V2 sera mis en place. Pour ce réseau, l'investissement est de 140 k€.

Monsieur le président indique qu'il s'agit du cœur de la politique de site. L'établissement doit s'organiser afin d'aménager les sites d'enseignement supérieur. Le réseau TELEMUS était opéré par la région Champagne-Ardenne. Au changement de région, un délai a été donné afin de changer d'opérateur.

Monsieur Philippe POPLIMONT indique que le projet de dématérialisation des conventions de stage des étudiants a été testé pour l'UFR SEN, l'UFR SESG et l'UFR STAPS. Ce projet sera élargi à l'ensemble des composantes cette année. La dématérialisation des dossiers des vacataires d'enseignement est arrivée en juin 2019 avec 1 500 dossiers saisis à ce jour et 480 dossiers validés.

Monsieur le président ajoute que, concernant les vacataires, la dématérialisation améliorera le processus de gestion des vacataires. Il reste à homogénéiser les pratiques entre composantes pour la validation des services des vacataires. Avec ce projet, l'université est capable de payer les vacataires chaque mois. Il suffit juste que le processus de validation local le permette. Certaines composantes font le choix de payer les vacataires deux fois ou une fois par an. Il va falloir travailler sur ces choix avec une politique d'établissement.

Madame Corinne JUPILLAT demande si les secrétariats pourront effectuer un contrôle puisque les vacataires posent déjà des questions.

Monsieur Philippe POPLIMONT répond que chaque composante a décidé de donner ou non la main à des secrétariats.

### **Point sur les CPER :**

Monsieur le président indique que les mandats ont été reçus par les préfets de région. Des directives émanant de l'Etat ont été données sur le volet enseignement supérieur, recherche et innovation concernant la rénovation énergétique. Un volet concerne également la mise en place de la réforme des études de santé et un autre le logement étudiant. Un lien concerne les centres de recherche technologique et les pôles d'innovation. Il manque les lignes directrices des régions. La construction des CPER se passera en Bottom-up, c'est-à-dire qu'elle partira des besoins locaux des régions. Pour la partie recherche, une réunion a été faite avec les directeurs d'unité présents ou représentés et les directeurs de plateau technique présents ou représentés afin qu'ils commencent à réfléchir sur la proposition des projets. Il s'agit de projets concernant des investissements conséquents avec des budgets supérieurs à 500 k€. Les équipes ont été missionnées pour réfléchir sur des périmètres thématiques des pôles scientifiques d'application. Il s'agit d'une assise de vingt projets dans la région Grand Est pour la recherche. Pour chaque sous-région, il y a un projet contenant un datacenter et un certain nombre de projets transversaux liés, par exemple, à la mise en place du comité stratégique sur la santé ou des projets impulsés par la fonds de soutien à la recherche de la région. Le site, c'est-à-dire Reims et Troyes, portera probablement six projets, dont un datacenter. Une discussion doit avoir lieu avec les autres établissements afin de savoir ce qui sera remonté. Le calendrier sera court et pour la fin du mois d'octobre, une remontée devra être faite. A cette occasion, certaines demandes remontées ne seront peut-être pas éligibles au CPER. Cependant, ces demandes devront être financées. Les porteurs de projet doivent recenser tous ces besoins. Cela permettra d'enrichir le projet pluriannuel d'établissement sur la partie recherche.

Les autres volets vont notamment concerner des questions immobilières. Il faudra donc étudier la finalisation du projet immobilier de l'université. Une première réflexion concerne la question du numérique, de l'intelligence artificielle et du datacenter au campus Moulin de la Housse. La seconde réflexion concernera la finalisation du campus Croix Rouge avec l'hébergement des administrations de l'UFR Droit et science politique et de l'UFR SESG, l'enseignement mutualisé et le transfert de l'INSPE sur ce campus. La troisième opération est liée au dialogue stratégique de gestion avec l'Etat sur le volet santé et sport. Un projet de Maison de la simulation dans le domaine de la santé doit être porté. L'idée est de faire monter la qualité de soins et d'avoir un partenariat Université-CHU. L'ARS a donné son feu vert. Le quatrième projet concernera des rénovations énergétiques de bâtiments, notamment dans les IUT. Il y a également un projet pour la Maison de langues et le transfert de l'INSPE de Troyes en lien avec les agglomérations et les collectivités.

Le tour de table n'est pas encore connu pour ce CPER puisqu'en plus de l'Etat et de la Région, il peut compter d'autres partenaires, tels que les agglomérations ou les départements. Monsieur le président souhaite des contributions de l'établissement pour ce CPER. L'université est en capacité de porter de petites opérations, telles que la maison des étudiants et le bâtiment de la DEVU et ce, dans des délais courts. L'établissement devrait être capable de porter le projet de Maison de simulation en santé et y contribuer financièrement.

Madame Edwige HELMER-LAURENT indique que le CNRS, au niveau national, a interrogé les directeurs des UMR. La logique du CNRS est de renouveler les investissements sur le volet Etat apporté par le CNRS avec les monteurs comme pour le précédent CPER. De plus, tout projet qui sera vu par les instituts du CNRS ne pourra pas obtenir un soutien du CNRS.

Madame Sophie GANGLOFF demande si les projets seront effectués en bottom-up projet de site ou bottom-up projets transversaux.

Monsieur le président répond que sur les vingt projets de recherche qui vont être présentés, il en faut un certain nombre qui soient transversaux. Il peut également y avoir des bons projets par rapport au site. Cependant, il ne faut pas chercher la transversalité à tout prix.

#### **11. Questions diverses**

*Néant*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h26.*